

## **Régie Communautaire du Cinéma Débat d'Orientation Budgétaire 2018**

### **1. Résultats de l'exercice 2017**

Sous réserve des résultats officiels à valider conjointement avec la Trésorerie de Maule, l'exercice 2017 du budget de la régie communautaire du cinéma se clôture avec un excédent global d'environ 65 000 € incluant les restes à réaliser en recettes et dépenses sur 2018 (pour mémoire, l'année 2016 s'est terminée avec un excédent de 55 587,58 €). C'est donc à nouveau un excellent résultat.

#### **EXPLOITATION**

La section d'exploitation affiche en 2017 un excédent de clôture d'environ 26 000 € (26 320,81 € en 2016).

Le cinéma a enregistré 31 477 entrées en 2017 contre 32 620 en 2016 et 29 319 en 2015. Même si la fréquentation a diminué de 3,5% par rapport à 2016, ces résultats restent excellents. Il est à rappeler qu'en 2016, nous avons bénéficié de la fermeture exceptionnelle du cinéma de Beynes suite aux inondations. Si l'on ne tient pas compte des entrées supplémentaires provenant de ce fait, qu'on pourrait évaluer à environ 1 500 entrées, nous constatons une hausse de 1,15% par rapport à 2016. Au niveau national la fréquentation des salles a diminué de 1,8% par rapport à 2016 (pour mémoire, elle n'avait augmenté que de 3,6% par rapport à 2015 alors que notre cinéma avait enregistré une augmentation de 11,26% par rapport à 2015).

A nouveau, nous avons sollicité de la Communauté de Communes une subvention moins importante que celle prévue au budget primitif 2017 : 48 000 € contre 55 000 € budgétés. Pour rappel, la CLECT avait enregistré une subvention de 69 000 € comme dépense transférée 2013. Ceci constitue donc un gain net de 21 000 € pour le budget communautaire 2017.

Evolution de la subvention communale puis intercommunale ces huit dernières années :

- 2010 : 103 000 €
- 2011 : 75 000 €
- 2012 : 69 000 €
- 2013 : 59 000 €
- 2014 : 59 000 €
- 2015 : 57 000 €
- 2016 : 50 000 €
- 2017 : 48 000 €

Ces excellents résultats portent à 72 000 € le bénéfice cumulé pour la CC Gally Mauldre depuis le transfert de la compétence cinéma en 2013.

## **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement affiche un excédent de clôture d'environ 39 000 €, restes à réaliser inclus (29 266,77 € en 2016).

Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 ont porté sur du mobilier pour le hall d'accueil (RAR 2016), un véhicule d'occasion, 2 ordinateurs, des travaux électriques dans le hall et la salle de projection, une lampe pour le projecteur, un onduleur et des spots encastrables, le tout pour 10 807 €.

Les restes à réaliser 2017 portent sur le raccordement du cinéma à la fibre optique, une cinébox pour la réception des DCP (films), une lampe pour le projecteur, le marquage du véhicule et des spots encastrables, le tout pour 3 235 €.

## **2. Orientations 2018**

Quoique 2017 ait été une excellente année pour notre cinéma intercommunal, nous resterons budgétairement prudents pour la préparation du budget 2018 car les résultats sont aussi très dépendants de la qualité des nouveaux films qui sortiront.

## **EXPLOITATION**

### **Présentation de la structure, évolution des dépenses et des effectifs :**

Le cinéma fonctionne avec 5 agents :

- 2 assistants-directeurs à temps complet
- 1 opérateur projectionniste à temps partiel (environ 40 heures par mois)
- 2 hôtesses d'accueil à temps partiel (environ 10 heures et 20 heures par mois)

Il n'est pas envisagé pour le moment d'augmenter ou de réduire ce nombre.

En revanche, suite au raccordement à la fibre optique, l'opérateur projectionniste ne fera plus d'heures complémentaires puisqu'il n'aura plus à assurer le transport des films, sauf très occasionnellement.

D'autre part, les assistants-directeurs et l'opérateur projectionniste n'ayant pas eu d'augmentation de salaire depuis bien longtemps, nous envisageons de revaloriser leur taux horaire, ainsi que l'indemnité accessoire de la responsable administrative et comptable. Quant aux hôtesses d'accueil, leur taux horaire est régulièrement revalorisé (revalorisation du SMIC et des salaires minimas).

En section d'exploitation, nous élaborerons le budget primitif 2018 en nous basant sur un nombre d'entrées inférieur à celui réalisé en 2017 puisque les résultats sont tributaires des films produits.

Le passage à la fibre optique entraînera des dépenses supplémentaires au chapitre 011 (charges à caractère général) : abonnements à AERA, fournisseur d'accès à la fibre optique, et à GLOBECAST, opérateur assurant le transfert sécurisé des contenus numériques. Ces coûts supplémentaires seront compensés par la disparition des charges de personnel relatives au transport des films, la suppression d'un abonnement ADSL, ainsi que la réduction des frais de carburant et d'envois postaux des films.

Par ailleurs, nous n'envisageons pas de modifier les tarifs d'entrée.

La subvention culturelle communautaire sera à priori proposée à l'identique de celle budgétée l'an dernier, soit 55 000 €, montant susceptible d'être affiné pour le budget primitif.

D'autre part, une demande de subvention pourra être faite auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses de location et de maintenance de matériel effectuées les années précédentes (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

## **INVESTISSEMENT**

### **Dépenses :**

Parmi les dépenses d'investissement à prévoir :

- Changement du panneau lumineux Place de la Renaissance (celui mis en place n'est pas conforme à nos attentes)
- Eclairage de la de la bibliothèque et de la partie salon du hall d'accueil
- Achat de 2 lampes pour le projecteur (chaque année)
- Achat de livres pour la bibliothèque
- Remplacement de la table basse du hall d'accueil
- Achat d'un routeur wifi
- Achat de micros sans fil pour les débats
- Achat de nouveaux rehausseurs
- Présentation de la confiserie
- Eclairage plafonnier du hall

Cette liste sera affinée pour le budget primitif, après en avoir chiffré le coût (environ 15 000 €).

### **Engagements pluriannuels :**

Aucun engagement pluriannuel n'est prévu ou voté à ce jour.

**Structure et gestion de la dette :**

Il n'y a pas de dette à proprement dite. Des crédits seront inscrits en dépense au chapitre 16 pour le remboursement au CNC de la part reçue des distributeurs suite à la numérisation de la salle de cinéma en 2011.

**Recettes :**

Une demande de subvention sera faite auprès du CNC pour recevoir, dans la limite des droits disponibles, le soutien financier sur les dépenses d'investissement effectuées les années précédentes (à hauteur de 90% du montant HT de la dépense et pour des dépenses allant jusqu'à 5 années en arrière).

-----

**COMPLEMENT**

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 a introduit dans son article 13-II de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire sur les dispositions programmatrices des collectivités territoriales et leur groupement. Au vu de cela, voici une note complémentaire au DOB 2018 du cinéma.

**1. Objectif concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**

	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019
<b>Dépenses</b>	221 405 €	230 501 €	234 876 €	244 000 €	248 880 €
<b>Evolution</b>		+ 4,11%	+ 1,90%	+ 3,88%	+ 2%

**2. Objectif concernant l'évolution du besoin de financement annuel**

Le budget du cinéma présentant un excédent d'investissement important, nous n'envisageons pas de recourir à l'emprunt dans les prochaines années.

	2015	2016	2017	Estimation 2018	Estimation 2019
<b>Besoin de financement annuel</b>	0	0	0	0	0
<b>Evolution</b>		0	0	0	0